



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 46753

Texte de la question

Mme Joëlle Huillier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Malgré les efforts importants du Gouvernement (rétablissement de centaines de postes grâce au plan d'urgence pour la rentrée 2012 et au dispositif « plus de maîtres que de classes », formations supplémentaires, renforcement des missions dans la loi de refondation de l'école), ces nouveaux moyens apparaissent insuffisants pour couvrir les besoins en accompagnement de dizaines de milliers d'élèves en difficulté. Un groupe de travail, co piloté par la direction générale de l'enseignement scolaire et l'inspection générale de l'éducation nationale, devait remettre un rapport pour proposer les évolutions nécessaires aux fonctions des RASED et les moyens de mieux les articuler avec les autres dispositifs d'aide. Elle lui demande donc de lui communiquer les conclusions de ce rapport et les mesures qu'il entend prendre pour renforcer la formation et le rôle de ces rééducateurs essentiels dans la lutte contre l'échec scolaire.

Texte de la réponse

La majorité précédente a, entre 2007 et 2012, supprimé près de 80 000 postes dans l'éducation nationale. L'école française s'en trouve dans une situation particulièrement dégradée. Une des conséquences les plus graves de cette politique réside dans la mise à mal des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), essentiels pour aider les élèves les plus fragiles. Le Président de la République a souhaité faire de la jeunesse le cœur de sa stratégie pour le redressement de la France. Il a fixé au ministère de l'éducation nationale un objectif : faire réussir tous les élèves. La lutte contre la difficulté scolaire doit donc redevenir une priorité. Il s'est engagé à refonder le système scolaire et à recréer, sur cinq ans, 60 000 postes nouveaux pour contribuer à l'effort de redressement éducatif de la Nation, dont 54 000 bénéficieront à l'éducation nationale, 5 000 à l'enseignement supérieur et 1 000 à l'enseignement agricole. Il s'agit, à l'éducation nationale, de postes d'enseignants et de personnels éducatifs, médico-sociaux, administratifs et techniques qui sont indispensables à la bonne marche des établissements scolaires. Pour l'enseignement primaire, au cours de la mandature présidentielle, 7 000 postes nouveaux permettront, dans les secteurs les plus fragiles, de favoriser l'évolution des pratiques pédagogiques, de renforcer l'encadrement, d'accompagner les organisations pédagogiques innovantes et de renforcer l'action des RASED et celles des autres dispositifs de remédiation scolaire au service d'une amélioration significative des résultats scolaires. Une des mesures essentielles de cette politique est le dispositif « plus de maîtres que de classes » qui favorise l'aide et l'accompagnement de tous les élèves. Il doit s'articuler avec les dispositifs d'aides spécialisées aux élèves dont l'évolution des missions a fait l'objet d'une réflexion dans le cadre d'un groupe de travail co-piloté par la direction générale de l'enseignement scolaire et l'inspection générale de l'éducation nationale. Cette réflexion s'est prolongée dans le cadre du dialogue social sur les métiers au sein de l'éducation nationale que le ministre a engagé avec les organisations représentatives des personnels et qui va conduire, notamment, à renforcer les missions des personnels des RASED. Les missions des enseignants spécialisés et des psychologues scolaires ont fait l'objet de l'un des groupes de travail qui se sont réunis dans ce cadre. Les premières décisions relatives à l'évolution des métiers de l'éducation nationale, notamment celles concernant les RASED ont été présentées par le ministre le 12 décembre 2013.

Pour les personnels exerçant dans ces dispositifs, le travail en équipe et en réseau doit être conforté et leur professionnalisation renforcée dans le cadre de missions pérennisées au sein d'un dispositif dont le pilotage sera amélioré. Ainsi, le travail assuré par les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires, complémentaire de celui des enseignants des classes, permettra de mieux prendre en charge collectivement les difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires des élèves, ainsi que d'assurer un suivi psychologique des enfants qui en ont le plus besoin. L'articulation entre les aides spécialisées et les autres dispositifs d'aides proposés aux élèves dans les écoles s'en trouvera significativement améliorée afin que l'action conjointe des adultes contribue à une meilleure réussite de tous les élèves.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Huillier](#)

Circonscription : Isère (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46753

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13384

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 2103